

## SEANCE DU 07 MAI 2018

L'an deux mil dix huit, le sept mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOFFELLI - BOSSIS - CHATELIER - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT - BERTET- HERAUD - LEBLOIS.

Pouvoirs :

Absente : Mme CHATEAU

Secrétaire de séance : Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2018**

Le compte rendu de la réunion du 10 Avril 2018 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Autorisation au Maire pour signer des marchés afférents au transfert de la Mairie au Presbytère**

Saint Paul, perplexe sur l'avenir du Presbytère dont il est propriétaire, a lancé en 2015, un appel à projet espérant qu'un locataire (respectueux de l'endroit), soit intéressé par cette image assez prestigieuse, cette démarche s'est révélée infructueuse.

Par ailleurs, nous manquons de locaux pour recevoir nos associations.

A force de réflexion, Monsieur le Maire a proposé de déplacer la Mairie (qui ne répond pas notamment pour la salle de mariage et du conseil municipal à l'accueil de publics handicapés) vers le presbytère.

L'actuelle mairie pourra proposer trois salles de réunion pour les associations.

Pour permettre à la municipalité d'affiner le projet, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des démarches relatives à la réalisation des travaux intérieurs du presbytère permettant le transfert de la Mairie en ce lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** le Maire à :

- ✓ **lancer** la consultation d'architectes en vue de l'attribution d'un marché de Maitrise d'Oeuvre et d'un bureau de contrôle ;
- ✓ **lancer** les études nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment en matière de chauffage (quelle source de chauffage et quelle programmation pour les différentes salles?) ;
- ✓ **déposer** un Permis de Construire suite au changement de destination du bâtiment ;
- ✓ **solliciter** des subventions auprès de différents organismes ;
- ✓ **lancer** les consultations pour le Marché de Travaux et de Maîtrise d'Oeuvre ;
- ✓ **signer** tous les documents relatifs à ce projet ;

- **Autorisation au Maire pour signer des marchés afférents à l'extension de l'Atelier municipal**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux la nécessité d'agrandir l'espace de stockage des matériels techniques.

Une extension de l'atelier sur son côté situé à l'arrière du bâtiment actuel et à l'arrière de l'école, le long de la cour est envisagée ; il s'agira d'une superficie de presque 100 m<sup>2</sup> supplémentaires.

Une brève étude montre qu'il convient de prévoir 100 000 € pour cela.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer des marchés pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **autorise** le Maire à :

- ✓ **lancer** la consultation d'architectes en vue de l'attribution d'un marché de Maitrise d'Oeuvre et d'un bureau de contrôle ;
- ✓ **lancer** les études nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- ✓ **déposer** un Permis de Construire;
- ✓ **solliciter** des subventions auprès de différents organismes ;
- ✓ **lancer** les consultations pour le Marché de Travaux et de Maîtrise d'Oeuvre ;
- ✓ **signer** tous les documents relatifs à ce projet ;

- **Groupement de Commandes de la CCB – Prestation de services « Entretien des extincteurs, trappes de désenfumage, alarmes incendies, blocs de sécurité »**

Dans le cadre d'une coopération plus aboutie entre les communes et la Communauté de Communes de Blaye, le service « Commande Publique » a identifié plusieurs marchés susceptibles de faire l'objet de groupement de commandes.

A ce jour deux marchés sont en cours d'étude. Un appel à candidature est proposé à chacune des communes membres.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de porter la candidature de Saint Paul pour le marché « Entretien des extincteurs, des trappes de désenfumage, des alarmes incendies, et des blocs de sécurité ».

Dans l'attente de précisions quant aux conditions de ce marché, et notamment savoir si « l'entretien » inclut la maintenance ET la vérification des appareils, le Conseil municipal **suspend** sa décision de participer au groupement de commandes.

- **Désignation d'un délégué à la Protection des Données mutualisé – Syndicat Mixte Gironde Numérique.**

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Par délibération du 14 mars 2017, la Commune de Saint Paul a adhéré aux services numériques mutualisés à caractère facultatifs proposés par Gironde Numérique.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que les collectivités territoriales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

Vu la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Vu le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 qui est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

La Commune traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- **d'informer et de conseiller** le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- **de contrôler le respect du règlement** et du droit national en matière de protection des données ;
- **de conseiller l'organisme** sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- **de coopérer avec l'autorité de contrôle** et d'être le point de contact de celle-ci.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de Saint Paul ;
- Désigner Monsieur Jean Charles MOURLOT en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Saint Paul.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **désigne** Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de la Commune de Saint Paul ;
- **désigne** Monsieur Jean Charles MOURLOT en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de Saint Paul.

- **Questions Diverses.**

Equipement des classes mobiles

L'Education Nationale nous a fait parvenir la décision attributive d'une subvention pour les équipements numériques des écoles, ainsi que la notification de subvention.

Scènes d'été – Dates des évènements

Deux spectacles seront offerts cette année aux Saint Paulais :

\* **le 09 juin à 20h** à la **salle polyvalente** : **IMMO**, humoriste, jongleur, magicien, funambule – avec la collaboration de l'Amicale Laïque qui proposera une restauration après le spectacle.

\* **le 15 septembre à 19h**, probablement au **Presbytère** : **Florianne TIOZZO**, chanteuse à textes poétiques aux couleurs du monde.

Renouvellement des jeux d'extérieur pour les écoles maternelle et élémentaire

A la maternelle : une nouvelle structure remplacera l'existante dans le bac à sable ; à laquelle s'ajoutera un jeu 4 places sur ressorts.

A l'élémentaire, une nouvelle structure scellée sur un sol amortissant ; à laquelle s'ajoutera un bac à sable avec bêche.

Commémoration 8 mai

Comme chaque année le rendez-vous est donné à la population au cimetière à 10h puis au monument aux morts à 10h20.

Marathon des Vins de Blaye – Samedi 12 mai

Cette année encore le Marathon traversera Saint Paul ; des conseillers et bénévoles se retrouvent vendredi à 18h au Presbytère pour préparer la décoration ; puis dès 8h30 samedi matin pour accueillir les coureurs.

La séance de Conseil Municipal a été levée à 20h30.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **Mardi 19 juin 2018 à 19h.**